



Après une année 2014 quasi-blanche, la sélection AFiP 2015 a été dévoilée.

Les résultats de la sélection AFiP pour 2015 ont été publiés la semaine dernière sur ULYSSE CADRES.

Concernant cette sélection, le SCSFiP vous propose son analyse statistique et ses commentaires.

Tout d'abord, il convient de rappeler que cette sélection vient après une année 2014 quasi-blanche puisqu'aucune nouvelle plage d'appels n'avait été ouverte l'année dernière. La précédente sélection classique remonte donc à début 2013 avec 30 AFiP nouveaux nommés. Les candidats éligibles pour la première fois à cette sélection en 2015 (TA Dir Div 2008 pour la FF et Concours d'IP 2002 pour la GP) ont donc été retardés d'une année par rapport à leurs aînés.

Les éléments statistiques du SCSFiP:

- 29 lauréats pour 66 candidats soit un taux de sélection de 43,96 % (47,6% en 2013)
- 15 lauréats issus de la filière fiscale et 14 de la filière Gestion Publique.
- 18 lauréats issus des services déconcentrés et 11 des services centraux (DG/DDG/ENFiP)
- 12 lauréates sur 24 candidates pour 17 lauréats sur 42 candidats.
- Le lauréat le plus âgé a 58 ans et les 4 plus jeunes ont 43 ans (âge au 31/12/2015)
- L'âge moyen des lauréats est de 47 ans et 9 mois (48, 5 ans pour les lauréats de la Filière Fiscale et 47 ans pour ceux de la filière Gestion publique).

Les commentaires du SCSFiP:

- **Le taux de sélectivité relevé, inférieur à 50 %**, renforce encore, s'il en était besoin, le discours du SCSFiP quant à **l'impérieuse nécessité pour la Direction Générale d'offrir aux AFiPA une carrière alternative intéressante** (postes comptables à enjeux, Hors échelles A administratives) rapidement après la plage d'appel à la sélection AFiP.

- En outre, **le SCSFiP demandera rapidement à la DG d'ouvrir une réflexion visant à introduire une seconde possibilité de présenter dans les conditions initiales** cette sélection très difficile qui laisse sur le côté des cadres n'ayant pas démérité. En effet, le rasoïr a une seule lame quasi unique dans l'administration semble ici bien trop tranchant.

- A la différence de la précédente sélection (celle de 2013), les moyennes d'âge des lauréats issus des 2 ex filières convergent (48,5 et 47 ans). Toutefois, **il convient de souligner l'augmentation de la moyenne d'âge générale de plus d'un an par rapport à la précédente sélection.** Cet accroissement est bien évidemment un effet mécanique de l'année blanche imposée en 2014. Si des années blanches devaient se reproduire, il faut bien avoir conscience des conséquences sur le déroulement de carrières des nouveaux AFiP qui selon les projections des services RH ont vocation à rester dans ce grade au moins 10 ans, Ainsi, si l'âge moyen d'accès au grade d'AFiP devait dépasser 50 ans, cela signifierait que pour la plupart des nouveaux AFiP, ce grade serait le dernier avec un indice terminal plafonnant à HE B. Dans ces conditions, la détérioration des carrières serait plus qu'évidente notamment par rapport aux parcours des ex directeurs départementaux des impôts (équivalent AFiP) qui à plus de 60 % devenaient DSF (équivalent AGFiP) ou pour les autres avaient la possibilité de basculer sur des CH avec des indices retraites C ou D.

- Ainsi pour ces raisons, **le SCSFiP souhaite que la DG soit en capacité d'organiser début 2016 une sélection AFiP intégrant l'ouverture d'une nouvelle plage d'appels** (TA Dir Div 2009 pour la FF et Concours d'IP 2003 pour la GP). Compte tenu de l'investissement des candidats qui s'étale sur plusieurs mois, la DG a le devoir de donner de la visibilité aux AFIPA concernés par la future plage d'appels. En effet, lors de leurs réunions de l'automne, Messieurs GARDETTE et PERRIN se sont engagés sur une trentaine de lauréats AFiP par an, il serait donc inadmissible qu'une autre année blanche ou un décalage de tableau intervienne.

- **La sélection AFiP répond à un processus vraiment particulier** avec certes des entretiens avec deux jurys mais avec également un aspect dossier non négligeable. En effet, les directeurs départementaux émettent des avis circonstanciés (remarquable, excellent...) sur les candidats mais il ne faut pas ignorer également le rôle des délégués inter-régionaux lesquels, selon nos informations, établiraient un classement des candidats de leur inter-région. Il faut donc avoir à l'esprit que chaque candidat arrive aux entretiens avec le poids de ses avis et il est donc fort probable que la sélection finale fasse l'objet d'arbitrages entre contenu du dossier et qualité des prestations avec les jurys.

- Lors des travaux post-fusion sur les carrières, la Direction Générale s'était engagée à organiser pour les AFIPA des entretiens de carrière, notamment 2 ans avant leur plage d'appel AFiP. **Nous regrettons que cet engagement soit resté sans effet.**

- Les 29 lauréats de la sélection 2015 vont maintenant participer au mouvement des AFiP en cours d'élaboration, Le service RH a informé ces lauréats des modalités suivantes : *« Les vœux exprimés doivent donc être les plus larges possibles, de manière à vous permettre d'être affecté(e) sur un emploi correspondant au grade*

d'AFIP dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, avant le 1er mars 2016. Passée cette date, vous perdriez le bénéfice de la sélection ».

L'injonction semble forte mais suppose le pré-requis pour la Direction d'être en capacité d'offrir au moins 29 postes aux lauréats avant le 01/03/2016. **A défaut, le SCSFIP ne pourra cautionner la perte du bénéfice de la sélection.**